



# Servaville-Salmonville infos

N° 9  
Décembre 2020

## Sommaire

### Page 1

- ◆ Editorial du Maire

### Page 2

- ◆ Nouveau site Internet
- ◆ Information STGS
- ◆ Contrôle sanitaire des eaux

### Page 3

- ◆ Elections des retraités C.N.R.A.C.I
- ◆ A.I.P.A (Soins à domicile pour personnes âgées)

### Page 4

- ◆ Sécurité des enfants aux abords de l'école
- ◆ Recensement militaire
- ◆ Distribution des calendriers des sapeurs pompiers
- ◆ Fête de la Sainte Barbe
- ◆ Fermeture de la déchetterie
- ◆ Cérémonie des voeux
- ◆ CMJ Concours des maisons illuminées de Noël

### Page 5

- ◆ Tarifs des locations 2021

### Page 6

- ◆ Tarifs et durées des concessions du cimetière et du colombarium

## Editorial du Maire

Servavillaises, Servavillais,



L'épidémie COVID-19 perturbe notre vie quotidienne depuis plusieurs mois et n'est malheureusement pas encore terminée.

En cette période éprouvante de deuxième vague épidémique, l'équipe municipale est consciente des difficultés rencontrées par beaucoup d'entre vous et de ses répercussions sur l'activité économique, la vie associative, sociale, culturelle et sportive.

Pour autant, la vie doit poursuivre son cours nous n'avons pas d'autre choix que d'apprendre à cohabiter avec ce virus, peut-être pendant quelques mois encore. Cela signifie vivre différemment, avec prudence, en modifiant nos comportements, nos habitudes de vie, en nous adaptant à cette situation inédite.

Pour cela chacun de nous doit faire l'effort personnel de réduire ses sorties, ses interactions amicales et familiales et surtout de respecter les gestes barrières : porter un masque, ne pas se faire la bise ou se serrer la main et se laver les mains régulièrement.

Ce contexte singulier n'a pas empêché la nouvelle équipe municipale de se mettre au travail et d'engager les premières actions de son programme.

L'urgence était de garantir une rentrée scolaire la plus sereine possible et avec le concours des agents municipaux, nous avons mis tout en œuvre pour appliquer le protocole sanitaire de l'Education Nationale, afin de préserver la santé des élèves et des personnels.

La municipalité demeure à vos côtés, les agents municipaux et les élus sont à l'écoute des situations individuelles difficiles pour vous accompagner et vous aider à traverser ces moments difficiles.

Restons vigilants, protégeons-nous et protégeons les autres, c'est la seule façon possible de garder un semblant de vie normale.

Si l'avenir est incertain, ne cédon pas au pessimisme, cette épidémie finira par s'éteindre et dans l'attente du retour de notre vie d'avant et de la convivialité, nous vous souhaitons beaucoup de courage.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année, qui vont elles aussi nécessiter la plus grande prudence, mais nous avons tous envie et besoin de nous retrouver avec nos proches pour que cette année très éprouvante se termine par un moment de bonheur partagé en famille.

## Un nouveau site internet pour notre commune.



[www.servaville-salmonville.fr](http://www.servaville-salmonville.fr)

La refonte du site Internet, inscrite au programme de la nouvelle équipe municipale, se concrétise par une version plus moderne qui propose une navigation simple, ergonomique et fonctionnelle pour vous donner des informations sur la vie de la commune et faciliter vos démarches en mettant à votre disposition, les renseignements dont vous avez besoin au quotidien.

Vous trouverez en page d'accueil les actualités les plus récentes, classées par ordre chronologique et sur la colonne de droite un formulaire de contact, un moteur de recherche et l'agenda municipal.

Les six menus thématiques sont déclinés en sous-menus qui ouvrent des contenus spécifiques affichés dans une maquette identique sur l'ensemble des pages.

Ce nouveau site, qui se veut plus dynamique et plus réactif, reprend l'intégralité des anciens contenus, révisés par les mises à jour nécessaires et enrichis de nouvelles rubriques. Il donne également, aux associations qui le souhaitent, la possibilité de faire connaître leurs activités ou d'annoncer leurs événements.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, la commission communication est à votre écoute pour toute suggestion d'amélioration.

Ajoutez l'adresse web dans les favoris de votre navigateur Internet pour y revenir facilement et partez dès maintenant à la découverte du nouveau site Internet de Servaville-Salmonville, sur lequel nous vous souhaitons une agréable navigation.

*Au moment où nous publions cet article, le transfert du site vers le nouvel hébergeur est en cours .*



**SERVICE DES EAUX**

Commune de Servaville Salmonville

Le service des Eaux vous informe que la relève des compteurs d'eau potable débutera **le Lundi 14 décembre 2020**, pour une durée prévisionnelle de 1 semaine.

Nous vous remercions de faciliter l'accès de votre compteur d'eau à nos agents. Merci de votre compréhension.

**Pour tout renseignement :**  
**Service Clientèle S.T.G.S**  
**☎ 09 69 32 69 33**

### CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Conclusion sanitaire, prélèvement du 23  
Novembre 2020 : eau d'alimentation  
conforme aux exigences de qualité en  
vigueur pour l'ensemble des paramètres  
mesurés.

### COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les  
mains très  
régulièrement



Tousser ou  
éternuer dans  
son coude  
ou dans un  
mouchoir



Utiliser des  
mouchoirs à  
usage unique



Saluer sans  
se serrer  
la main,  
éviter les  
embrassades

## ELECTIONS DES RETRAITES C.N.R.A.C.L.



La caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) procédera au renouvellement de son conseil d'administration du 1<sup>er</sup> au 15 Mars 2021. L'élection de ses membres aura lieu dans le cadre d'un vote par internet sur un site sécurisé ou par correspondance.

La liste électorale du collège personnel en retraite de la CNRACL de notre commune est disponible en mairie ou affichée sur les panneaux extérieurs prévus à cet effet.

En cas d'anomalie constatée sur cette liste, les électeurs peuvent :

- consulter le site [www.cnaacl.retraites.fr](http://www.cnaacl.retraites.fr) rubrique « Nous connaître » sous rubrique « Elections »
- téléphoner au 05.57.57.91.00 du lundi au vendredi de 9h à 17h30.

Pour toute rectification ayant trait à une inscription sur la liste électorale, l'électeur « retraité » peut adresser un formulaire de rectification à télécharger en ligne sur le site CNRACL indiqué ci-dessus.

Ce formulaire est à retourner dûment complété par voie postale à l'adresse suivante :

**Elections CNRACL, Rectification, Rue du Vergne, 33059 BORDEAUX CEDEX**



L'AIPA gère un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) pour personnes âgées dépendantes et personnes adultes handicapées et couvre 36 communes représentant près de 45 000 habitants.

Son but est de retarder le plus possible l'hospitalisation des malades, de les accueillir à leur sortie d'hôpital, de promouvoir et de coordonner toute initiative en faveur des personnes âgées et ou en situation de handicap du secteur en mettant en œuvre toute action, service ou équipement de nature à améliorer le maintien des dites personnes à leur domicile, d'améliorer leurs conditions de vie, de gérer les dits services et équipements.

L'équipe du SSIAD est composée d'une directrice, d'une infirmière coordinatrice, d'une secrétaire comptable et de 11 aides-soignantes.

Le SSIAD est situé 116 rue Louis Pasteur 76160 DARNETAL et joignable par téléphone au 02.35.08.39.53 et par mail, à l'adresse : [bureau@aipa76.fr](mailto:bureau@aipa76.fr)

- ♦ Du lundi au jeudi 8h30 - 13h30 et 14h - 17h
- ♦ Vendredi 8h30 - 13h30 et 14h - 16h30.

Les aides-soignantes apportent des soins d'hygiène et une aide quotidienne aux personnes âgées ou en situation de handicap en fonction de leurs besoins (lever - toilette - habillage....) sur prescription du médecin traitant ou des médecins prescripteurs à leur sortie d'hospitalisation des différentes structures de soins.

Une astreinte 24/24 - 7jours/7 est assurée en alternance par la directrice et la coordinatrice assurant ainsi la continuité de service.

Les soins sont pris en charge par l'Assurance Maladie, dispensés par des aides-soignants dirigés sur le terrain par une Infirmière Coordinatrice sous l'égide de la Directrice. En ce qui concerne les soins infirmiers, le patient a le libre choix du cabinet d'infirmiers libéraux qui interviendra à son domicile.



## SECURITE DES ENFANTS AUX ABORDS DE L'ECOLE

Il a été constaté qu'à l'ouverture et à la sortie des écoles, des parents d'élèves stationnent sur le trottoir autour de la mairie. Afin d'éviter tous risques d'accidents, il vous est demandé de laisser libre le trottoir aux piétons et plus particulièrement aux parents accompagnés d'enfants.

Un parking est à votre disposition à la salle polyvalente.

**Nous comptons sur votre collaboration afin d'assurer la sécurité de nos enfants.**

### RECENSEMENT MILITAIRE 1<sup>ère</sup> PERIODE 2021

Les jeunes gens (filles et garçons) nés en Janvier, Février et Mars 2005 doivent se faire recenser dans leur seizième anniversaire, à la mairie de leur domicile aux jours et heures de permanences.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française), ainsi que d'un justificatif de domicile daté de moins de trois mois.

### DISTRIBUTION DES CALENDRIERS DES SAPEURS POMPIERS

Les sapeurs pompiers nous informent que la vente des calendriers débutera le :

**Mercredi 16 décembre**

Les gestes barrières seront respectés.

Le paiement par carte bancaire sans contact est maintenant possible.

## Informations diverses

### **Cérémonie des vœux**

Compte-tenu de la situation actuelle due aux mesures de restrictions sanitaires, cette cérémonie se déroulant habituellement début janvier ne pourra avoir lieu et est donc annulée.

### **Fermeture de la déchetterie période hivernale**

Nous vous rappelons que la déchetterie est fermée depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020. Réouverture courant mars 2021.

### **Fête de la Sainte Barbe**

La fête de la Sainte-Barbe organisée chaque année par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et qui devait avoir lieu le 16 Janvier 2021 est annulée en raison des restrictions sanitaires COVID.



**Le Conseil Municipal des Jeunes organise**

### LE CONCOURS DES MAISONS ILLUMINÉES DE NOËL

AFIN D'EMBELLIR NOTRE VILLAGE, NOUS VOUS PROPOSONS DE DÉCORER ET D'ILLUMINER VOS MAISONS.

LE JURY PASSERA LE VENDREDI 18 DÉCEMBRE EN FIN DE JOURNÉE. PENSEZ À ALLUMER VOS DÉCORATIONS ET ÉVENTUELLEMENT À OUVRIR VOS PORTAILS AFIN QUE VOTRE MAISON SOIT BIEN VISIBLE DE LA RUE.

LES GAGNANTS SERONT PRÉVENUS INDIVIDUELLEMENT.



## TARIF DES LOCATIONS POUR 2021

*(Etant donné la situation sanitaire, le Conseil Municipal a décidé de reconduire pour 2021 les tarifs 2020)*

**Une location devient effective à partir du moment où la caution a été versée (en chèque ou en espèces) auprès de l'agent municipal responsable des locations.**

- ♦ **ARRHES** : Les arrhes sont à verser lors de la réservation (chèque perçu dans les jours qui suivent). Le solde est à verser avant de prendre la salle.
- ♦ **CAUTIONS** : Les 2 chèques de caution sont à verser en venant prendre les clés (chèque de garantie restitué après la location s'il n'y a pas eu dégâts et si les locaux sont rendus propres après usage – voir art. 11 du règlement). **En cas de dégâts importants**, les 2 chèques seront perçus par la commune.
- ♦ **ESTRADE** : Elle est louée au tarif de 80 € par location de salle, montage et démontage par les employés communaux inclus.

### 1. Salle de sports seule :

La salle de sport peut être louée à la journée ou à la demi-journée dans la mesure où elle est disponible. Elle peut être louée pour des congrès, des réunions de fédérations sportives, des expositions, des assemblées générales, bals d'associations reconnues...

	Personnes habitant la commune ou non	Arrhes perçues à la réservation	Caution dégradation	Caution propreté
1/2 journée	290 €	85 €	135 €	110 €
1 journée	570 €	165 €	135 €	110 €
Vin d'honneur	200 €	60 €	135 €	110 €
Espace Danse	65 €	-	135 €	110 €

**ESPACE DANSE** : Réservé aux habitants de la commune qui demanderaient la salle de sports pour danser après un repas pris dans la salle de cérémonie, lors d'un mariage par exemple.

### 2. Salle de cérémonie :

	Personnes habitant la commune	Arrhes perçues à la réservation	Personnes habitant hors-commune	Arrhes perçues à la réservation
1 journée	205 €	60 €	280 €	80 €
2 jours de suite	280 €	80 €	455 €	130 €
3 jours de suite	330 €	120 €	540 €	150 €
Couverts	1 €	-	1 €	-
Réunion (1h)	15 €	-	20 €	-

Caution dégradation = 125 € - Caution Propreté = 110 €

### 3° - Salle de sports et salle de cérémonie :

	Personnes habitant la commune	Arrhes perçues à la réservation	Personnes habitant hors-commune	Arrhes perçues à la réservation
1 journée	675 €	200 €	805 €	230 €
2 jours de suite	905 €	260 €	1185 €	345 €
Couverts	1 €	-	1 €	-

Caution dégradation = 260 € - Caution Propreté = 220 €

**Possibilité forfait ménage : 80 € (Voir Règlement, Article 8)**

## TARIFS ET DURÉES DES CONCESSIONS DU CIMETIERE ET DU COLUMBARIUM

Monsieur le Maire propose de réserver un emplacement dans le cimetière pour des demandes de concessions pour cavurnes (*Sépultures enterrées destinées à accueillir les urnes des défunts*) et de réviser les durées et tarifs de toutes les concessions.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents la proposition de Monsieur le Maire et fixe les durées et tarifs des concessions dans le cimetière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 de la façon suivante :

DURÉE	TYPES DE CONCESSIONS		
	Concession de terrain traditionnelle (2.20 m x 1m)	Concession de terrain cavurnes (0.80 x 0.80)	Concession Columbarium d'une case accueillant 1 à 4 cendriers cinéraires
30 ans	<b>200 €</b>	<b>150 €</b>	<b>1 000 €</b>
50 ans	<b>350 €</b>	<b>220 €</b>	<b>1 200 €</b>

Reprise des concessions perpétuelles : les sépultures perpétuelles en état d'abandon, concédées depuis 30 ans au moins et dans lesquelles aucune inhumation n'a été faite depuis 10 ans, pourront être reprises dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.